LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE

07-2026-11-13-00002 du 13 novembre 2026

Les niveaux de restriction

VIGILANCE pour **toutes les ressources** des bassins de l'Eyrieux et du **Doux** et les communes alimentées par le Rhône situées sur ce bassin (cf. carte).

Ressources en eau concernées

Passage d'un niveau de resctriction à un autre lorsque le débit est :
- 5j consécutifs en-dessous d'un seuil
- 10 j consécutifs au-dessus d'un seuil

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents, sauf Eyrieux aval*
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, retenues collinaires à remplissage uniquement pluvial et avec déconnexion estivale

*Cas particulier de la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges : destockage destiné **UNIQUEMENT A UN USAGE PROFESSIONNEL AGRICOLE ET NON AUX PARTICULIERS**

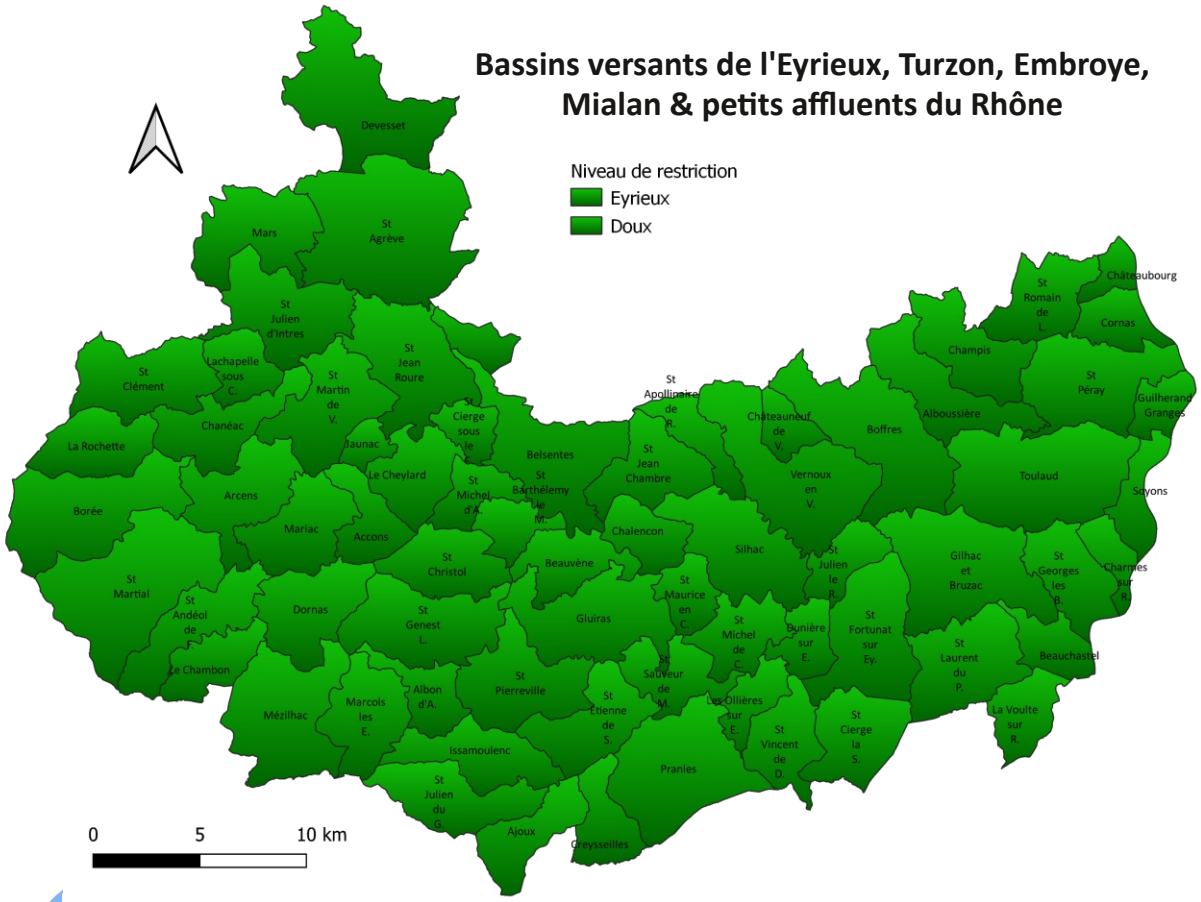
LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR :

particuliers, collectivités, ASA domestiques

Aucune restriction actuellement pour les communes de notre territoire
MAIS
la situation est suceptible de s'aggraver rapidement au vue des conditions météorologiques

ADOPTER LES BONS GESTES POUR ECONOMISER LA RESSOURCE

Bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye, Mialan & petits affluents du Rhône



ADOPTER LES BONS GESTES

